

Arrêté n° AG-2026-SCAI-0713 du 19 août 2026
relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans divers organismes

Historique :

Créé par : Arrêté n° AG-2026-SCAI-0713 du 19 août 2026 relatif aux désignations
des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans divers organismes

JONC du 21 août 2026
Page 17798

A- Santé-Protection sociale · Transports

Article 1^{er}

Sont désignés à l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC) :

Un représentant de la Nouvelle-Calédonie, issu du gouvernement :

M. Milakulo TUKUMULI, titulaire

M. Billy FOREST, suppléant

Quatre représentants de la Nouvelle-Calédonie, issu du congrès :

M. Nicolas METZDORF, titulaire

Mme Muriel MALFAR-PAUGA , suppléante

Mme Valentine EURISOUKE, titulaire

Mme Doriane TJIBAOU, suppléante

M. Florentin DEDANE, titulaire

Mme Jacinthe TOURA-KAICHOU, suppléante

Mme Veylma FALAEU, titulaire

Mme Sandra HEMA, suppléant

Une personnalité qualifiée :

M. Philippe DUNOYER, titulaire

Mme Sabine GUIDON, suppléante

Article 2

Sont désignés au conseil d'administration du Centre hospitalier du Nord (CHN) :

Le président du CA, désigné par le congrès :

M. Paul NEAOUTYINE

Un représentant de la Nouvelle-Calédonie, issu du congrès et désigné par lui :

Mme Veylma FALAE0, titulaire

M. Franck LICHA, suppléant

Article 3

Sont désignés au conseil d'administration du Centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet (CHS) :

Le président du CA :

M. Philippe DUNOYER

Deux représentants de la Nouvelle-Calédonie, issus du congrès et désignés par lui :

Mme Veylma FALAE0

Mme Sandra HEMA

Une personnalité qualifiée :

Mme Rachel AUCHER

Article 4

Sont désignés au conseil d'administration du Centre hospitalier territorial Gaston Bourret (CHT) :

Le président du CA :

M. Philippe DUNOYER

Trois représentants de la Nouvelle-Calédonie, issus du congrès et désigné par lui :

M. Nicolas METZDORF

Mme Veylma FALAE0

Mme Sabine GUIDON

Article 5

Au conseil d'administration de l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS), sont désignés deux représentants de la Nouvelle-Calédonie :

M. Milakulo TUKUMULI, titulaire

M. Philippe DUNOYER, suppléant

Mme Sabine GUIDON, titulaire

M. Franck LICHA, suppléant

Article 6

Au conseil technique, pour les filières des formations sociales, de l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS), est désigné représentant de la Nouvelle-Calédonie :

M. Milakulo TUKUMULI, titulaire, **président**

Mme Sabine GUIDON, suppléante

Article 7

Sont désignés aux conseils de discipline de l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS) :

Un représentant de la Nouvelle-Calédonie pour la filière des formations de santé :

Mme Sabine GUIDON, titulaire, **présidente**

M. Franck LICHA, suppléant

Un représentant de la Nouvelle-Calédonie pour la filière des formations sociales :

Mme Sabine GUIDON, titulaire, **présidente**

M. Franck LICHA, suppléant

Article 8

Sont désignés au conseil d'administration du Centre de rencontres et d'échanges international du Pacifique (CREIPAC) :

Un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

M. Petelo SAO, titulaire ;

Mme Sabine GUIDON, suppléant

Deux représentants de la Nouvelle-Calédonie, issus du congrès :

Mme Veylma FALAEU, titulaire

Mme Sandra HEMA, suppléante

M. Vaimu'a MULIABA, titulaire

M. Teva PUAHIO, suppléant

Une personnalité qualifiée :

Un titulaire à désigner ultérieurement

Un suppléant à désigner ultérieurement

Article 9

Sont désignés à l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC) :

Un représentant de la Nouvelle-Calédonie, issu du congrès :

M. Briec FROGIER, titulaire

Un suppléant à désigner ultérieurement

Quatre administrateurs du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

M. Milakulo TUKUMULI, titulaire ;

Un suppléant à désigner ultérieurement ;

M. Christophe VERGES, titulaire ;

M. Raphaël LARVOR, suppléant ;

M. Caël NORMANDON, titulaire

Mme Naïa WATEOU, suppléant

M. Médéric BERNAST, titulaire

M. Guillaume DENIS, suppléant

Article 10

Au conseil d'administration du Port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC), sont désignés quatre représentants de la Nouvelle-Calédonie :

M. Milakulo TUKUMULI, titulaire

Un suppléant à désigner ultérieurement

M. Christopher GYGES, titulaire

Un suppléant à désigner ultérieurement

M. Philippe BLAISE, titulaire

Mme Marie-Laure LAFLEUR, suppléante

M. Johanito WAMYTAN, titulaire

M. Raymond IOPUE, suppléant

Article 11

Sont désignés à la société Air Calédonie :

Un représentant de la Nouvelle-Calédonie au conseil d'administration et à l'assemblée générale :

M. Milakulo TUKUMULI, titulaire

Quatre administrateurs au conseil d'administration :

Un titulaire à désigner ultérieurement

Un titulaire à désigner ultérieurement

Un titulaire à désigner ultérieurement

Un titulaire à désigner ultérieurement

Article 12

Sont désignés au conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT) :

Arrêté n° AG-2026-SCAI-0713 du 19 août 2026

Mise à jour le 19/08/2026

Un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

M. Milakulo TUKUMULI

Deux représentants des employeurs publics :

Un titulaire à désigner ultérieurement

Un titulaire à désigner ultérieurement

Article 13

Sont désignés au comité territorial l'organisation sanitaire et sociale en Nouvelle-Calédonie (COSS) :

Un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, président :

M. Milakulo TUKUMULI, titulaire, **président**

M. Franck LICHA, suppléant

Deux personnalités qualifiées :

A désigner ultérieurement, en matière sociale

A désigner ultérieurement, en matière sanitaire

Article 14

Au comité de gestion du fonds autonome de compensation en santé publique, sont désignés deux représentants de la Nouvelle-Calédonie :

M. Franck LICHA

Un représentant à désigner ultérieurement

Article 15

Au comité de coordination des baignades en Nouvelle-Calédonie, est désigné un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

M. Wilfried LOQUET, titulaire

Mme Lucia KOTRA, suppléante

Article 16

Au comité de coordination de l'Institut Pasteur, est désigné un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

M. Franck LICHA, titulaire, **co-président**

Article 17

Au comité syndical du Syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie SMTI, sont désignés quatre représentants de la Nouvelle-Calédonie :

M. Olivier CAPECCHI, titulaire

Mme Laetitia CRONSTEADT, suppléante

M. Florentin DEDANE, titulaire

Mme Jacinthe TOURA-KAICHOU, suppléante

M. Patrick HOLERO, titulaire

Mme Sandra HEMA, suppléante

Mme Naïa WATEOU, titulaire

Mme Cynthia JAN, suppléante

Article 18

Sont désignés au conseil du handicap et de la dépendance :

Un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, président :

M. Milakulo TUKUMULI,

M. Franck LICHA, représentant

Un représentant des employeurs publics :

Un titulaire à désigner ultérieurement

Un suppléant à désigner ultérieurement

Article 19

Sont désignés au conseil calédonien de la famille :

Arrêté n° AG-2026-SCAI-0713 du 19 août 2026

Mise à jour le 19/08/2026

Deux représentants du gouvernement et leur suppléant :

M. Milakulo TUKUMULI, titulaire

M. Franck LICHA, suppléant

Un titulaire à désigner ultérieurement

Un suppléant à désigner ultérieurement

Un représentant d'organisme intervenant dans le champ de la petite enfance et son suppléant :

Un titulaire à désigner ultérieurement

Un suppléant à désigner ultérieurement.

Un représentant d'organisme intervenant dans le champ de l'aide sociale à l'enfance et son suppléant :

Un titulaire à désigner ultérieurement

Un suppléant à désigner ultérieurement

Un représentant d'organisme intervenant dans le champ des personnes handicapées et son suppléant :

Un titulaire à désigner ultérieurement

Un suppléant à désigner ultérieurement

Un représentant d'organisme intervenant dans le champ des personnes âgées et son suppléant :

Un titulaire à désigner ultérieurement

Un suppléant à désigner ultérieurement

Un représentant d'association concourant à la promotion de la famille et son suppléant :

Un titulaire à désigner ultérieurement

Un suppléant à désigner ultérieurement

Un représentant d'association concourant à la promotion de la condition féminine et son suppléant :

Un titulaire à désigner ultérieurement

Un suppléant à désigner ultérieurement

Article 20

Arrêté n° AG-2026-SCAI-0713 du 19 août 2026

Mise à jour le 19/08/2026

A l'assemblée générale et au conseil d'administration du groupement d'intérêt public Système d'information santé social (GIP SI2S), sont désignés deux représentants de la Nouvelle-Calédonie :

M. Philippe DUNOYER, titulaire

Mme Sabine GUIDON, suppléante

M. Vaimu'a MULIAVA, titulaire

M. Franck LICHA, suppléant

Article 21

Au groupement d'intérêt public Handicap, dépendance et bien vieillir (GIP HDBV), sont désignés :

Deux représentants de la Nouvelle-Calédonie siégeant à l'assemblée générale :

Mme Sabine GUIDON,, titulaire

M. Philippe DUNOYER, suppléant

M. Vaimu'a MULIAVA, titulaire

M. Pitelo TUKUMULI, suppléant

Quatre représentants de la Nouvelle-Calédonie siégeant à l'assemblée générale et au conseil d'administration :

M. Milakulo TUKUMULI, titulaire

M. Petelo SAO suppléant

Mme Laetitia CRONSTEADT, titulaire

Mme Sandra HEMA, suppléante

Mme Veylma FALAEAO, titulaire

M. Teva PUAHIO, suppléant

M. Franck LICHA, titulaire

M. Eddy FALAEAO, suppléant

Article 22

Au groupement d'intérêt public GIP Union pour le handicap, sont désignés :

Deux représentants de la Nouvelle-Calédonie siégeant à l'assemblée générale :

Mme Veylma FALAE, titulaire

M. Teva PUAHIO, suppléant

Mme Laetitia CRONSTEADT, titulaire

Mme Sandra HEMA, suppléante

Un représentant de la Nouvelle-Calédonie à l'assemblée générale et au conseil d'administration :

M. Milakulo TUKUMULI, titulaire

M. Franck LICH, suppléant

B- Economie · Fiscalité · Douanes · Commerce extérieur · Souveraineté alimentaire

Article 23

Sont désignés à l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) :

Deux représentants de la Nouvelle-Calédonie, issus du gouvernement, siégeant avec voix consultative :

M. Christopher GYGES

M. Laurent BONNEFOND

Un représentant de la Nouvelle-Calédonie, issu du congrès :

M. Levay ROY

Article 24

Sont désignés à l'assemblée générale de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) :

Deux représentants de la Nouvelle-Calédonie, issus du gouvernement, siégeant avec voix consultative :

M. Christopher GYGES

M. Laurent BONNEFOND

Un représentant de la Nouvelle-Calédonie, issu du congrès :

M. Levay ROY

Article 25

Sont désignés au conseil d'administration de l'Institut de la statistique et des études économiques (ISEE) :

Une personnalité qualifiée proposée par le gouvernement au congrès, en qualité de **président** du CA :

M. Jean-Claude BRIAULT

Un suppléant à désigner ultérieurement

Un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

Un titulaire à désigner ultérieurement

Un suppléant à désigner ultérieurement

Deux représentants de la Nouvelle-Calédonie, issus du congrès :

M. Levay ROY, titulaire

Un suppléant à désigner ultérieurement

M. Gil BRIAL, titulaire

Un suppléant à désigner ultérieurement

Article 26

Au conseil d'administration de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT), sont désignés représentants de la Nouvelle-Calédonie :

Huit représentants de la Nouvelle-Calédonie dont le président du CA :

Mme Naïa WATEOU, titulaire, **présidente**

Mme Angélique RENUCCI suppléante

Mme Amanda CREPIN, titulaire

M. Massimo BONFIGLIO suppléant

Mme Stéphanie DE PALMAS, titulaire

Mme Salomé SAUGNAC suppléante

M. Wilfried WEISS , titulaire

Mme Vanessa WACAPO suppléante

M. Eddy FALAEO , titulaire

M. Franck LICHA, suppléant

M. Billy FOREST, titulaire

Un suppléant à désigner ultérieurement

M. Loïc BASSET-CREUGNET, titulaire

Mme Guylène WAMEDJO, suppléante

Mme Françoise SUVE, titulaire

M. Guillaume DENIS, suppléant

Trois administrateurs :

M. Jean Frédéric GALLO, titulaire

Mme Nathalie SANUY, suppléante

M. Stéphane YOTEAU, titulaire

Un suppléant à désigner ultérieurement

M. Jean-Philippe TOUSSI, titulaire

Un suppléant à désigner ultérieurement

Article 27

A l'assemblée générale et au conseil d'administration du groupement d'intérêt public Technopole de la Nouvelle-Calédonie (GIP TECH-NC), est désigné un représentant de la Nouvelle-Calédonie :

M. Johanito WAMYTAN

Article 28

Au conseil d'administration de la Banque calédonienne d'investissement (BCI), sont désignés quatre administrateurs :

M. Philippe BLAISE

M. Johanito WAMYTAN

M. Vaimu'a MULIAVA

M. Thierry CORNAILLE

Article 29

A la commission consultative des télécommunications, est désigné un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

Mme Stéphanie DE PALMAS, titulaire, **présidente**

Mme Salomé SAUGNAC, suppléante

Article 30

A la commission de dépouillement des votes pour l'élection des membres du conseil de l'ordre des experts-comptables et comptables libéraux de la Nouvelle-Calédonie, est désigné un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, président :

Mme Christelle DENAT, **présidente**

Article 31

Sont désignés au comité de l'observatoire des prix et des marges :

Le président du comité :

M. Christopher GYGÈS, **président**

Un représentant des consommateurs :

Un titulaire à désigner ultérieurement

Un suppléant à désigner ultérieurement

Article 32

Au comité consultatif du crédit en Nouvelle-Calédonie, est désigné un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, vice-président :

M. Philippe BLAISE, titulaire, **vice-président**

Mme Christelle DENAT, suppléante

Article 33

Au conseil du numérique, est désigné un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, président :

Arrêté n° AG-2026-SCAI-0713 du 19 août 2026

Mise à jour le 19/08/2026

M. Christopher GYGÈS, titulaire,

M. Laurent BONNEFOND, suppléant

Article 34

A l'observatoire de la législation civile et commerciale sont désignés :

Un représentant de la Nouvelle-Calédonie pour la formation « droit civil » :

Mme Christelle DENAT, titulaire

Un représentant de la Nouvelle-Calédonie pour la formation « droit commercial » :

Mme Christelle DENAT, titulaire

Article 35

Sont désignés à l'Agence rurale de la Nouvelle-Calédonie (AR) :

Un représentant de la Nouvelle-Calédonie, issu du gouvernement :

M. Christopher GYGÈS, titulaire

Mme Méryl MARLIER suppléant

Quatre représentants de la Nouvelle-Calédonie, issu du congrès :

M. Nicolas METZDORF , titulaire

Mme Cynthia JAN, suppléante

M. Edwin BILLIET, titulaire

M. Nicolas YAMAMOTO, suppléant

Mme Omayra NAISSELINE, titulaire

Un suppléant à désigner ultérieurement

Mme Veylma FALAE, titulaire

Mme Sandra HEMA, suppléante

Deux personnes qualifiées, reconnues en raison de leurs compétences techniques, économiques ou juridiques dans le domaine agricole et/ou dans celui de la régulation économique :

Arrêté n° AG-2026-SCAI-0713 du 19 août 2026

Mise à jour le 19/08/2026

M. Stephen MOGLIA, titulaire

Un suppléant à désigner ultérieurement

M. David PERRARD, titulaire

Un suppléant à désigner ultérieurement

Article 36

A l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF), sont désignés trois représentants de la Nouvelle-Calédonie, issus du congrès :

M; Xavier ROSSARD

M. Caël NORMANDON

Mme Sandra HEMA

Article 37

Sont désignés à l'assemblée générale de la Chambre d'agriculture et de la pêche de la Nouvelle-Calédonie (CAP NC) :

Deux représentants de la Nouvelle-Calédonie, issus du gouvernement, siégeant avec voix consultative :

M. Christopher GYGES

Mme Méryl MARLIER

Un représentant de la Nouvelle-Calédonie, issu du congrès :

M. Edwin BILLIET

Article 38

Au conseil d'administration de l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique établissement public de la Nouvelle-Calédonie (OCEF), sont désignés représentants de la Nouvelle-Calédonie :

M. Edwin BILLIET, titulaire

Mme Naïa WATEOU, suppléante

Article 39

Au conseil d'administration de la caisse d'assurances mutuelles agricoles contre les calamités naturelles d'origine climatique (CAMA), sont désignés trois représentants de la Nouvelle-Calédonie issus du congrès :

M. Levay ROY

M. Edwin BILLIET

Mme Marie-Pierre GOYETCHE

Article 40

A la commission des calamités agricoles CCA, est désigné un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

Un titulaire à désigner ultérieurement

Un suppléant à désigner ultérieurement

Article 41

Au conseil d'administration du Syndicat mixte Institut agronomique néo-calédonien (IAC), est désigné un représentant de la Nouvelle-Calédonie :

M. Johanito WAMYTAN, titulaire

M. Raymond IOPUE, Suppléant

C- Énergie · Mines

Article 42

A l'Agence calédonienne de l'énergie (ACE), sont désignés six représentants de la Nouvelle-Calédonie :

Mme Françoise SUVE, titulaire

M. Naïa WATEOU, suppléante

M. Billy FOREST, titulaire

M. Joann PIDRA, suppléant

M. Gilbert TYUIENON, titulaire

M. Jean-Philippe TOUSSI, suppléant

Mme Sarah MANZANARES titulaire

M. Vanessa WACAPO suppléante

M. Stevens KAOUDA, titulaire

M. Wilfrid WEISS, suppléant

Mme Frédérique BARRIERE, titulaire

M. Alcide PONGA, suppléant

Article 43

Sont désignés au conseil d'administration du Fonds nickel :

Deux représentants de la Nouvelle-Calédonie, issus du gouvernement :

M. Alcide PONGA, titulaire

M. Eddy LECOURIEUX, suppléant

M. Gilbert TYUIENON, titulaire

M. Jean-Philippe TOUSSI, suppléant

Deux représentants de la Nouvelle-Calédonie, issus du congrès :

M. Nicolas METZDORF, titulaire

M. Wilfrid WEISS, suppléant

Mme Vanessa WACAPO, titulaire

M. Teva PUAHIO, suppléant

Article 44

Sont désignés à la Société d'économie mixte d'énergie de la Nouvelle-Calédonie (ENERCAL) :

Cinq représentants de la Nouvelle-Calédonie au conseil d'administration :

Mme Frédérique BARRIERE

Mme Françoise SUVE

Mme Sarah MANZANARES

M. Frantz FILIMOHAAU

M. Joé ATINOUA

Un représentant de la Nouvelle-Calédonie à l'assemblée générale et au conseil d'administration :

M. Alcide PONGA

Article 45

A la commission locale des dépôts des hydrocarbures, sont désignés deux représentants du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

M. Alcide PONGA

M. Christopher GYGES

Article 46

Au comité de gestion du fonds destiné au développement de l'électrification rurale (FER), est désigné un représentant de la Nouvelle-Calédonie, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

M. Alcide PONGA titulaire

M. Gilbert TYUIENON, suppléant

Article 47

Au groupement d'intérêt public Centre du nickel, recherche, technologie, environnement, compétitivité (GIP CNRTEC), sont désignés :

Un représentant de la Nouvelle-Calédonie au conseil d'administration et à l'assemblée générale :

M. Gabriel BENSIMON, titulaire

Mme Sarah MANZANARES, suppléante

Une personnalité qualifiée au comité scientifique interne :

Un titulaire à désigner ultérieurement

Un suppléant à désigner ultérieurement

D- Budget · Fonction publique

Article 48

A l'Agence pour le remboursement de la dette COVID de la Nouvelle-Calédonie (ARDC-NC), sont désignés quatre représentants de la Nouvelle-Calédonie, dont un issu du congrès :

Arrêté n° AG-2026-SCAI-0713 du 19 août 2026

Mise à jour le 19/08/2026

M. Nicolas YAMAMOTO, titulaire,

Mme Cynthia JAN, suppléante

M. Philippe BLAISE titulaire

Mme Marie-Laure LAFLEUR, suppléante

M. Julien TRAN AP titulaire

Mme Florence ROLLAND, suppléante

M. Bernard-Olivier LOUDES, titulaire

M. Lionel PECHBERTY, suppléant

Article 49

Sont désignés au conseil d'administration de l'Institut de formation à l'administration publique de la Nouvelle-Calédonie (IFAP) :

Quatre représentants de la Nouvelle-Calédonie, dont le président du CA :

M. Philippe BLAISE, titulaire, **président**

M. Bernard-Olivier LOUDES, suppléant

Mme Florence ROLLAND, titulaire

M. Lionel PECHBERTY, suppléant

M. Julien TRAN AP, titulaire

M. Nicolas FIJALKOWSKI, suppléant

Mme Marie-Laure LAFLEUR titulaire

Mme Tiphaine QUERE, suppléante

Les présidents des conseils d'administration de deux établissements publics cotisants :

A désigner ultérieurement

Article 50

Sont désignés au conseil de formation de l'Institut de formation à l'administration publique de la Nouvelle-Calédonie (IFAP) :

Deux personnalités qualifiées, désignées en raison de leurs compétences en matière de formation professionnelle :

A désigner ultérieurement

Les présidents des conseils d'administration de deux établissements publics cotisants :

A désigner ultérieurement

Article 51

A la Caisse locale de retraites CLR, sont désignés :

Deux représentants de la Nouvelle-Calédonie, issus du congrès :

M. Gil BRIAL, titulaire

Mme Marie-Jo BARBIER, suppléante

Mme Laure MOREAU, titulaire

Mme Cynthia JAN, suppléante

Trois directeurs, chefs de services et directeurs d'établissements publics de la Nouvelle-Calédonie ou des provinces appartenant à l'une des fonctions publiques de la Nouvelle-Calédonie, et leur suppléant :

Mme Marie-Ange Morvan (PVS), titulaire

Mme Lusie Rousseau (PVN), suppléante

Mme Céline Le Floch (VR-DGE), titulaire

M. Leslie Levant (CHT), suppléant

Mme Séverine Bonnardel (GNC), titulaire

M. Karl Chalier (GNC), suppléant

Huit représentants des agents affiliés à la caisse locale de retraites et leur suppléant, désignés sur proposition des organisations syndicales membres du comité supérieur de la fonction publique :

M. Christophe Coulson, titulaire

Mme Julie Dusart, suppléante

M. Jean Saubot, titulaire

M. Cédrik Sangarne, suppléant

Mme Fabienne Kadooka, titulaire

Mme Larissa Thonon, suppléante

Mme Sandrine Papon, titulaire

M. Christophe Dabin, suppléant

M. Jacques Ancey, titulaire

M. Lionel Woreth, suppléant

M. Steeves Teriitehau, titulaire

M. Nicolas Labenski, suppléant

Mme Mélanie Atapo, titulaire

M. André Elia, suppléant

M. Judicaël Eschenbrenner, titulaire

M. Yoan Michelin, suppléant

Article 52

Sont désignés au comité d'orientation et de pilotage de la Caisse locale de retraites CLR :

Un représentant de la Nouvelle-Calédonie, élu du congrès :

Mme Laure MOREAU

Un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

Mme Séverine BONNARDEL

Article 53

A l'assemblée générale de la Mutuelle des fonctionnaires (MDF), est désigné un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

Mme Séverine BONNARDEL, titulaire

M. Karl CHALIER, suppléant

Article 54

A la commission de contrôle des opérations comptables de la Mutuelle des fonctionnaires (MDF), est désigné un représentant de la Nouvelle-Calédonie issu du congrès :

Arrêté n° AG-2026-SCAI-0713 du 19 août 2026

Mise à jour le 19/08/2026

Mme Laure MOREAU

Article 55

A la commission consultative d'évaluation des charges, est désigné un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

M. Philippe BLAISE, titulaire

M. Julien TRAN AP, suppléant

E- Enseignement · Jeunesse · Sports · Protection judiciaire

Article 56

Sont désignés au conseil d'administration de l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC) :

Deux représentants de la Nouvelle-Calédonie, issus du congrès :

Mme Laure MOREAU titulaire

M. Caël NORMANDON, suppléant

M. Loïc BASSET-CREUGNET titulaire

M. Nicolas YAMAMOTO, suppléant

Article 57

Est désigné au conseil d'orientation de l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie IFMNC :

Un représentant de la Nouvelle-Calédonie, issus du congrès :

Mme Laure MOREAU titulaire

M. Caël NORMANDON, suppléant

Article 58

Sont désignés à la société publique locale « Centre aquatique régional de Dumbéa » (SPL CARD) :

Un représentant de la Nouvelle-Calédonie à l'assemblée générale et au conseil d'administration :

Arrêté n° AG-2026-SCAI-0713 du 19 août 2026

Mise à jour le 19/08/2026

Mme Typhaine QUERE

Un représentant de la Nouvelle-Calédonie au conseil d'administration :

A désigner ultérieurement

Article 59

Au conseil de famille des pupilles de la Nouvelle-Calédonie est désigné une personnalité qualifiée :

Mme Sandrine BUFFETEAU

Article 60

Au Haut conseil du sport calédonien, est désigné un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie désigné en son sein, président :

M. Nicolas VIGNOLES

F- Urbanisme · Patrimoine · Reconstruction · Commande publique · Transformation numérique

Article 61

Au conseil d'administration du Fonds social de l'habitat (FSH), est désigné un représentant de la Nouvelle-Calédonie :

M. Laurent BONNEFOND

Article 62

Au conseil d'administration de la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL), est désigné un représentant de la Nouvelle-Calédonie :

M. Laurent BONNEFOND

Article 63

Au conseil d'administration de la société d'économie mixte SUD HABITAT, est désigné un représentant de la Nouvelle-Calédonie :

Mme Amanda CREPIN

Article 64

Sont désignés à la société immobilière de la Nouvelle-Calédonie (SIC) :

Trois représentants de la Nouvelle-Calédonie au conseil d'administration :

M. Laurent BONNEFOND

M. Massimo BONFIGLIO

M. Vaimu'a MULIAVA

Un représentant de la Nouvelle-Calédonie à l'assemblée générale et au conseil d'administration :

M. Gil BRIAL

Article 65

A la commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'aide au logement, sont désignés trois représentants de la Nouvelle-Calédonie :

Mme Amanda CREPIN titulaire

Un suppléant à désigner ultérieurement

M. Massimo BONFIGLIO, titulaire

Un suppléant à désigner ultérieurement

Mme Magali BAK, titulaire

Un suppléant à désigner ultérieurement

Article 66

Sont désignés à la commission consultative pour la gestion du domaine territorial :

Un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, président :

Un titulaire à désigner ultérieurement

Un suppléant à désigner ultérieurement

Deux personnalités qualifiées en matière rurale ou domaniale :

M. Cédric PELOSATO

Mme Rozanna ROY

Article 67

Au conseil d'administration du groupement d'intérêt économique GIE Système d'exploitation de répartition et d'administration des informations localisées (GIE SERAIL), est désigné un représentant de la Nouvelle-Calédonie :

M. Massimo BONFIGLIO

Article 68

Au comité technique de gestion du GIE SERAIL, est désigné un représentant de la Nouvelle-Calédonie :

Un représentant titulaire à désigner ultérieurement

Un représentant suppléant à désigner ultérieurement

Article 69

A la commission d'appel d'offres de la Nouvelle-Calédonie, est désigné un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, président :

M. Léon WAMYTAN, titulaire

G- Politique de l'eau · Économie Sociale et Solidaire

Article 70

Au comité de l'eau, est désigné un représentant de la Nouvelle-Calédonie, membre du gouvernement :

Mme Meryl MARLIER, titulaire, **présidente**

Mme Lucia KOTRA, suppléante

H- Océan · Parc Mer de Corail · Climat · Recherche · Pêche

Article 71

Au comité directeur de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer IFREMER, est désigné un représentant de la Nouvelle-Calédonie :

M. Johanito WAMYTAN, titulaire

M. Raymond IOPUE, suppléant

Article 72

Au comité d'orientation Biodiversité ultra marine de l'office français de la biodiversité, est désigné un représentant de la Nouvelle-Calédonie :

M. Johanito WAMYTAN, titulaire

M. Raymond IOPUE, suppléant

Article 73

Au comité national de la biodiversité, est désigné un représentant de la Nouvelle-Calédonie :

M. Johanito WAMYTAN, titulaire

M. Raymond IOPUE, suppléant

Article 74

Sont désignés au comité de gestion du Fonds de conservation de la mer de Corail :

Un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et son suppléant :

M. Johanito WAMYTAN, titulaire

M. Raymond IOPUE, suppléant

Deux personnalités qualifiées :

Un représentant titulaire à désigner ultérieurement

Un représentant suppléant à désigner ultérieurement

Un représentant titulaire à désigner ultérieurement

Un représentant suppléant à désigner ultérieurement

Article 75

Au conseil national de la mer et des littoraux (CNML), est désigné un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

M. Johanito WAMYTAN, titulaire

M. Raymond IOPUE, suppléant

Article 76

Au conseil d'administration du GIP Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité, est désigné un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

M. Johanito WAMYTAN, titulaire

M. Raymond IOPUE, suppléant

Article 77

Au conseil d'administration de l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), sont désignés trois représentants de la Nouvelle-Calédonie :

Mme Nina JULIE, titulaire

Mme Laure MOREAU, suppléante

M. Caël NORMANDON, titulaire

Mme Guylène WAMEDJO suppléant

M. Johanito WAMYTAN, titulaire

M. Raymond IOPUE, suppléant

Article 78

A la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, est désigné représentant de la Nouvelle-Calédonie :

M. Caël NORMANDON, titulaire

Mme Guylène WAMEDJO, suppléant

Article 79

Au conseil de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de la Nouvelle-Calédonie (INSPÉ NC), sont désignés deux représentants de la Nouvelle-Calédonie :

Mme Nina JULIE, titulaire

Mme Laure MOREAU, suppléante

Mme Marie-Jo BARBIER, titulaire

Mme Marie-Laure UKEIWE, suppléant

Article 80

Au conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de la Nouvelle-Calédonie (INSPÉ-COSP), sont désignés deux représentants de la Nouvelle-Calédonie :

Mme Nina JULIE, titulaire

Mme Laure MOREAU, suppléante

Mme Marie-Jo BARBIER, titulaire

Mme Marie-Laure UKEIWE, suppléante

Article 81

A l'institut universitaire de technologie de Nouvelle-Calédonie (IUT), est désigné un représentant de la Nouvelle-Calédonie :

M. Johanito WAMYTAN titulaire

M. Raymond IOPUE, suppléant

Article 82

Au conseil d'administration de l'institut d'administration des entreprises (IAE) de l'UNC, est désigné un représentant de la Nouvelle-Calédonie :

M. Philippe BLAISE, titulaire

M. Caël NORMANDON, suppléant

Article 83

Au comité de site du consortium de coopération pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation en Nouvelle-Calédonie CRESICA, est désigné un représentant de la Nouvelle-Calédonie :

M. Johanito WAMYTAN

Article 84

Au comité de pilotage scientifique et stratégique (CPSS) de l'Institut de la recherche pour le développement (IRD), est désigné un représentant de la Nouvelle-Calédonie :

M. Johanito WAMYTAN

Article 85

Au conseil consultatif de la recherche, est désigné un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

M. Johanito WAMYTAN, titulaire

M. Raymond IOPUE, suppléant

I- Travail · Emploi · Formation · Dialogue social

Article 86

A la commission consultative du travail, est désigné un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, président :

M. Gilbert TYUIENON, titulaire,

M. Jean-Philippe TOUSSI, suppléant

Article 87

Au conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelles (CSEIFOP), est désigné un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

M. Jean-Raymond POSTIC, titulaire

M. Jean-Philippe TOUSSI, suppléant

Article 88

Au groupement d'intérêt public GIP Groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles - Nouvelle-Calédonie (GIEP-NC), sont désignés trois représentants du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

M. Gilbert TYUIENON

M. Ernest DEMENE

M. Caël NORMANDON

J- Culture · Égalité · Citoyenneté

Article 89

A l'Agence de développement de la culture kanak - centre culturel Tjibaou (ADCK - CCT), sont désignés quatre représentants de la Nouvelle-Calédonie :

M. Ernest DEMENE titulaire

Mme Aude FOREST, suppléante

Mme Hea KATRAWI, titulaire

M. Jean-Philippe TOUSSI, suppléant

M. Dominique FOCHI titulaire

M. Wilfried ADJOUHGONIOPE , suppléant

M. Gaston NEDENON, titulaire

Mme Suzie BEARUNE, suppléante

Article 90

A la Bibliothèque Bernheim, sont désignés six représentants de la Nouvelle-Calédonie :

M. Ernest DEMENE titulaire

Mme Aude FOREST, suppléante

Mme Héra KATRAWI, titulaire

Mme Astrid GOPOEA, suppléante

Mme Laure MOREAU, titulaire

M. Nicolas KURTOVITCH, suppléant

M. Gaston NEDENON titulaire

M. Johanito WAMYTAN, suppléant

Mme Laurie HUMUNI, titulaire

Mme Kelly FULILAGI, suppléante

Mme Oriane TROLUE, titulaire

M. Wilfried ADJOUHGONIOPE, suppléant

Article 91

Au Conservatoire des arts de la Nouvelle-Calédonie, sont désignés quatre représentants de la Nouvelle-Calédonie :

M. Ernest DEMENE, titulaire ;

Mme Aude FOREST, suppléante ;

Mme Laetitia CRONSTEADT. , titulaire ;

Mme Sandra HEMA, suppléante ;

M. Jean-Baptiste DIALLA titulaire ;

Mme Héra KATRAWI, suppléante ;

M. Nicolas KURTOVITCH titulaire ;

Mme Laure MOREAU, suppléante

Article 92

Sont désignés à la commission de travail du comité territorial de l'audiovisuel :

Un membre du gouvernement, co-président :

M. Ernest DEMENE, titulaire ;

Mme Aude FOREST, suppléante.

Trois personnalités n'ayant aucun intérêt dans les services audiovisuels diffusés en Nouvelle-Calédonie :

A désigner ultérieurement

Article 93

Sont désignés au comité de gestion du fonds de soutien à la production audiovisuelle :

Un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, président :

M. Ernest DEMENE, titulaire, **président**

Mme Aude FOREST, suppléante

Deux personnalités qualifiées :

M. Maurice BUAMA

A désigner ultérieurement

Article 94

Sont désignés au comité culturel :

Deux représentants de la Nouvelle-Calédonie dont le président du comité :

M. Ernest DEMENE, membre du gouvernement, **président**

Mme Aude FOREST,

Deux personnalités qualifiées :

M. Honoré BEARUNE

M. Johanito WAMYTAN

Article 95

Au conseil d'administration de l'Ecole du cirque, est désigné un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

Mme Aude FOREST

Article 96

Au Syndicat mixte Aquarium de Nouméa et de la province Sud (Fondation Catala-Stucki), sont désignés :

Deux représentants de la Nouvelle-Calédonie au conseil d'administration :

M. Ernest DEMENE, titulaire

M. Aude FOREST suppléante

M. M. Johanito WAMYTAN titulaire

M. Raymond IOPUE, suppléant

Un représentant de la Nouvelle-Calédonie au comité de pilotage du conseil d'administration :

A désigner ultérieurement

Article 97

Au conseil d'administration du Syndicat mixte Institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP), sont désignés deux représentants de la Nouvelle-Calédonie :

Deux titulaires à désigner ultérieurement

Deux suppléants à désigner ultérieurement

K- Affaires coutumières · Identité kanak

Article 98

A l'Académie des langues kanak (ALK), sont désignés quatre représentants de la Nouvelle-Calédonie :

M. Billy FOREST titulaire, **président**

M. Joann PIDRA, suppléant

Mme Marie-Jo DROUET, titulaire

Mme Laetitia CRONSTEADT, suppléante

Mme Astrid GOPOEA, titulaire

M. Samuel GOROMIDO, suppléant

Mme Valentine EURISOUKE, titulaire

M. Joseph GOROMIDO, suppléant

Article 99

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.